

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1121

Artikel: Le meurtre du père
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il n'en demeure pas moins qu'à la fin, c'est une décision globale qui doit être acceptée ou refusée: une loi ne peut pas être un «cadavre exquis», texte écrit par des auteurs successifs qui ignorent ce qu'ont écrit les précédents. Le complexe processus par lequel une proposition parvient à maturation dans de nombreuses séances de commission ne peut pas être ramené à une série de votes avec embranchements successifs de conclusions à choix, à la manière des livres dont vous êtes le héros.

Mais on peut imaginer un choix entre deux modèles achevés de décision finale: sur le plan cantonal ou communal, par exemple, entre la rénovation ou la démolition/reconstruction d'un bâtiment public. La méthode du vote populaire sur une initiative et son contre-projet (avec décision séparée, par oui ou par non, d'une part sur l'initiative, d'autre part sur le contre-projet, puis indication de la préférence entre les deux dans la réponse à une troisième question) est parfaitement applicable en un tel cas.

Cherchez l'enjeu !

Un sujet fiscal met cependant en jeu tout un ensemble de problèmes complexes qui sont justement l'objet de la négociation, du marchandage qui se déroule entre les forces politiques au sein du Parlement. Le rôle du souverain, c'est d'approuver ou de rejeter ce résultat; lui soumettre les options elles-mêmes, c'est d'une certaine façon renoncer, pour les partis, à leur raison d'être. Pour la TVA à 6,5 ou à 6,2 %, l'enjeu c'est ce que l'on fera ou qu'on ne fera pas avec les 300 millions en cause. Si l'on sait ce que contient le paquet à 6,5%, le paquet à 6,2% se présente avec un allègement de 300 millions dont nul ne sait où ils seront pris, par qui ils seront en définitive payés (en termes de réductions de prestations de l'Etat), et c'est en cela qu'il présente un piège.

L'avenir du vote optionnel ne paraît pas tant résider dans la préparation par le Parlement de variantes à choix d'un même projet (à combien s'arrêter, d'ailleurs ?) que dans le référendum constructif à une loi votée par le Parlement: les opposants ne devraient pas pouvoir seulement opposer le statu quo (ce qui est le cas du référendum actuel) mais une solution différente (sorte d'initiative, donc). Dans un tel cas, le peuple aurait alors, par le biais du vote avec question subsidiaire, le choix entre le projet du Parlement, le projet des référendaires et le statu quo. ■

GENÈVE

Le meurtre du père

(jd) Oui, les socialistes genevois ont osé refuser à Christian Grobet un quatrième mandat pour le Conseil d'Etat. La décision n'était pas évidente quand on sait le poids des magistrats dans leur parti, le besoin d'identification des militants et, dans le cas présent, la forte personnalité de l'élu. Ce choix a pourtant pour lui la simple logique, celle de l'indispensable renouvellement des élites politiques cantonales et de l'impossibilité où se trouvent les socialistes genevois de prétendre à trois sièges dès lors qu'ils envisagent une alliance rouge-verte pour les prochaines élections: on ne peut solliciter l'appui d'alliés et occuper seul le terrain.

Cette décision reflète un changement profond dans les esprits socialistes. L'argument d'autorité perd en importance dans les nouvelles générations et l'action politique ne se résume plus à l'action d'un seul homme, aussi énergique et décidé soit-il. Christian Grobet, en justifiant sa demande par la nécessité de mener à bien d'importants dossiers, ses partisans, en tablant sur l'image de l'intransigeant défenseur des locataires et du socialiste de combat, n'ont pas convaincu. Les temps ont changé. Si l'on doit reconnaître au magistrat sor-

tant une indéniable énergie, une légendaire pugnacité et la remise en ordre d'un département hérité dans un pieux état, il faut aussi admettre que ces qualités ont progressivement laissé place à un autoritarisme aux limites du supportable: on ne peut prétendre représenter à soi tout seul le socialisme genevois, et les idéaux de la gauche démocratique ne s'épuisent pas dans la nécessaire défense du peuple des locataires. Ses réalisations urbanistiques ne resteront pas dans l'histoire comme un exemple à suivre. La dimension régionale des problèmes, la nécessaire reconstruction de l'Etat, la place nouvelle à faire à la fonction publique comme aux usagers n'ont jamais beaucoup préoccupé Christian Grobet. Paradoxalement son départ ouvre l'ère d'un socialisme plus offensif, moins centralisateur et moins étatiste, moins crispé sur la défense acritique des acquis et plus ouvert aux préoccupations de participation et de responsabilité qui caractérisent les nouvelles générations. Les socialistes genevois ont montré la voie. Les autres formations politiques oseront-elles à leur tour se regarder d'un œil critique et renouveler leur personnel politique ? ■

Humanitaire

(jg) Retour aux colonies, tel pourrait être le titre de l'incroyable photo publiée en couverture de l'Hebdo la semaine passée. Une grande fille efflanquée, bien de chez nous, souriant de toutes ses dents, l'air compatissant, le chemisier blanc impeccablement lavé, un brassard du CICR autour du bras, est entourée d'une meute de négillons — et nous n'utilisons pas ces mots par hasard — qui ont bien 30 centimètres de moins qu'elle.

Il est impossible d'imaginer une vision plus paternaliste. Le blanc, ici la blanche, l'air intelligent et supérieur, apporte la vie et le réconfort à des noirs dont les visages forment le fond indifférencié de la photo. L'une et les autres font-ils bien partie de la même race humaine ? Le doute nous saisirait presque. On ne peut s'empêcher de

penser à ces publicités d'aliments pour chiens où l'éleveur est entouré de braves toutous attendant impatiemment leur pâtée.

La culpabilité post-coloniale s'est bien évaporée. Que c'est bien d'aider ces braves gens arriérés à se nourrir et à se soigner et comme j'en suis valorisé. Je suis si bon et je ne le savais pas. Vite mon carnet de chèques... ■

Socrate

Le nouveau système de réservation de la SNCF est nommé «Socrate», mais sa sagesse n'est pas sans faille. Le personnel et les voyageurs sont, semble-t-il, mécontents. Récemment, *Libération* signalait qu'il a fallu reprogrammer le train 752 Paris - Berne qui avait été oublié. Effet du 6 décembre ?